



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 27 Mars 2023**

**Siel – Implantation d'équipements techniques**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 13**  
**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13**  
**Date de la convocation : Jeudi 23 Mars 2023**  
**Date de l'affichage : Jeudi 23 Mars 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **vingt-sept mars**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCI et Gauthier THEVENON.

**Excusé(s)** : Fadila KAHOUL et Estelle REDON

Lydie FAISANDIER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose que le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Il y a lieu d'envisager l'implantation des équipements techniques sur des ouvrages communaux.

Il précise qu'à cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation.

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'implantation d'équipements techniques sur la commune de Chambles
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'Adjoint en charge du dossier, à signer les conventions pour l'implantation d'équipements techniques sur des ouvrages communaux entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'Adjoint en charge du dossier, à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 27 Mars 2023

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD



**Le secrétaire de séance**  
Lydie FAISANDIER

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/03/2023 et de la publication le 28/03/2023